

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mercredi 31 mars à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 24 mars 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme HARRIBEY Laurence, M. LAGRAVE Renaud portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.

Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe.

ECOMUSEE :

Tarifs complémentaires Boutique Marquèze

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** les tarifs ci-dessous ;
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 1^{er} avril 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte



Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210331-46-2021-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

	PROJET TARIFS
2021	PLEIN TARIF (€)
ARTICLE	PV PUBLIC
FELIX ARNAUDIN	18,00 €
DICTIONNAIRE 1 ARNAUDIN	25,00 €
DICTIONNAIRE 2 ARNAUDIN	25,00 €
JOURNAL ET CHOSES DE L ANCIENNE L	25,00 €
CORRESPONDANCE	25,00 €
CONFITURE DE FRAISES 240 GRS	5,30 €
CONFITURE DE FRAISES 420 GRS	6,90 €
FRAIS DE PORT BOUTIQUE EN LIGNE COLIS – 250 GRS	4,95 €
FRAIS DE PORT BOUTIQUE EN LIGNE COLIS – 500 GRS	6,45 €
FRAIS DE PORT BOUTIQUE EN LIGNE COLIS – 750 GRS	7,35 €
FRAIS DE PORT BOUTIQUE EN LIGNE COLIS – 1 KG	7,99 €
FRAIS DE PORT BOUTIQUE EN LIGNE COLIS – 2 KG	9,15 €
FRAIS DE PORT BOUTIQUE EN LIGNE COLIS – 5 KG	14,10 €
CAFE 250 GRS	5,50 €